

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

La volonté de l'**APIC** et du **Ministère de l'Economie et des Finances**, est d'ériger l'activité d'intermédiaire en crédits en véritable profession, dotée de fondements éthiques et déontologiques, pour une protection renforcée du consommateur et une « sécurisation optimale des partenariats bancaires ».

Le cabinet **AXELERANCE FORMATION** est l'interlocuteur privilégié de l'APIC pour accompagner toute personne désireuse de se former au métier de courtier en financements. Au travers d'un programme de formation exclusivement conçu pour les IOBSP, AXELERANCE FORMATION, vous dispensera une formation qui vous permettra d'être immédiatement opérationnel en intégrant l'écho des valeurs de l'APIC : Capacité et honorabilité - Compétence et professionnalisme- Transparence et loyauté.

- o Acquérir un comportement commercial propre au métier de courtier en prêts immobiliers, de la prospection à l'entrée en relation client, à la signature notaire et au service après vente
- o Analyser le risque pour le client et les établissements financiers
- o Sécuriser l'emprunteur dans son financement
- o Maîtriser les techniques de financement, les prêts réglementés, les assurances de prêts et les garanties.
- o Maîtriser l'environnement juridique et fiscal d'une opération immobilière
- o Instruire un dossier de financement

PROGRAMME

La formation de tronc commun – Durée : 60 heures

Les savoirs généraux

L'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement,
Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (Article R. 519-4 COMOFI) : Contenu et Limites,
Les fondamentaux du droit commun,
Les conditions d'accès et d'exercice,
La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
Les canaux de distribution : Le démarchage bancaire et la vente à distance.

Les différentes formes de crédit

Nature, caractéristiques et finalités : crédit au particulier et aux professionnels,
Analyse des caractéristiques financières d'un crédit.

Les garanties

Les différents types de garanties et leurs limites,
Les sûretés,
Le cautionnement

Les assurances des emprunteurs

Généralités,
Les risques couverts,
Tarification du risque emprunteur

Les règles de bonne conduite

La protection du client,
La prévention du surendettement et l'endettement responsable,
La prévention des conflits d'intérêt.

Contrôles et sanctions

Code de la consommation
Contrôle interne des établissements de crédit (ACP – DGCCRF – ORIAS)

Les modules spécialisés – Durée : 90 heures

Module n° 1 : Crédit consommation et crédit de trésorerie

L'environnement
Le crédit à la consommation,
Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur,
La préparation d'un dossier de crédit à la consommation,
Étude détaillée de plusieurs dossiers : Savoir rédiger une note synthèse,

Module n° 2 : Le regroupement de crédit

L'environnement,
Le regroupement de crédit,
Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement,
Les explications à fournir à l'emprunteur,
Conditions de mise en place et leur conformité à l'intérêt du client,
Le dossier de regroupement,
Étude détaillée de plusieurs dossiers : Savoir rédiger une note synthèse.

Module n° 3 : Les services de Paiements

L'environnement,
Les différents services de paiement,
Les droits de la clientèle en matière de services de paiement (délais d'exécution des ordres, informations, incidents de paiement, etc.),
La préparation d'un dossier service de paiement,
Étude détaillée de plusieurs dossiers : Savoir rédiger une note de synthèse.

Module n°4 : Le crédit immobilier

L'environnement
Les intervenants et le marché
Le crédit immobilier
Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur.
La constitution du dossier de crédit immobilier
Étude détaillée de plusieurs dossiers : Savoir rédiger une note de synthèse.

3 rue Michel Cabieu 14000 CAEN
Tél : 02 31 34 39 27

SARL AXELERANCE FORMATION au capital de 20 000 € - RCS Caen : 511 649 014 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 25 14 02253 14 auprès du préfet de région de Basse-Normandie - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat - Cabinet de formation indépendant adhérent de la Fédération de la Formation Professionnelle

METHODE PEDAGOGIQUE

Une formation mixant apports théoriques et cas pratiques, dispensée dans un climat convivial et adaptée au niveau des groupes.

Apports théoriques en cohésion totale avec l'arrêté du 4 avril 2012, permettant l'acquisition des compétences juridiques, économiques et financières préalables à l'exercice de l'activité d'IOBSP.

Obtention de votre certification professionnelle par validation d'un test d'évaluation dans le respect des normes du programme de formation prévu à l'**art R. 519.12** du code monétaire et financier.

NOS FORMATEURS

Responsable pédagogique de la formation : Bertrand JOUANNE, Directeur d'Axélérance, diplômé de l'Institut Technique de Banque. Une expérience de 25 ans dans le domaine bancaire et du courtage aux postes de Directeur Commercial et Directeur Régional.

Nos Formateurs : Une équipe de 6 consultants tous professionnels de la banque, de l'immobilier et du courtage.

INFORMATIONS PRATIQUES

Cout TTC : 2 957 € par personne. (Ce coût inclut la formation, et le déjeuner du midi lors des formations en présentiel); formation finançable dans le cadre du plan de formation, du DIF.

Durée de formation : 150 heures (75 heures en Présentiel et 75 heures en formation à distance (E-learning))

Lieu de formation : Paris et province

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis